



Les Cavaliers associés du Perche

Association adhérente à la fédération



Le 19 décembre 2024

ASSEMBLEE GENERALE

Salle des fêtes de La Lande sur Eure

Le samedi 25 janvier 2025 à 19h, convocation à l'Assemblée Générale

Ordre du jour

- Infos générales et compte rendu moral et d'activités par Déborah SERRE
- Compte rendu financier par Déborah Serre
- Vote pour le bilan moral et financier
- Élection du Bureau au tiers sortant
- Prévisions d'activités : Prospections, achats, sorties collectives
- Questions diverses
- Pot de l'amitié avec repas offert par l'association à ses adhérents (pour les **non adhérents**, le prix du repas est de 15€ par personne).

Membres sortants

Patrick VALLON se représente

Didier LE ROUX se représente

Appel pour poste à pourvoir au bureau

En cas d'absence ou d'impossibilité de vous rendre à l'assemblée, ci-joint un <**pouvoir**>, une proposition d'accueil de manifestation, un appel à candidature, à remplir et à transmettre à un membre du bureau.

Afin d'organiser au mieux cette soirée, merci de confirmer votre présence et le nombre de vos accompagnateurs **avant le 20 janvier 2025 impérativement**. Si vous ne pouvez être présent à l'AG vous pouvez remettre votre pouvoir à un membre qui participera au vote.



Les Cavaliers associés du Perche

Association adhérente à la fédération



ADHESION 2025, 16 euros par famille (règlement par chèque à l'ordre de CAP)

Information assurance

Loi Avice 84-610

Art. 38. -

Les groupements sportifs sont tenus d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel.

A cet effet, les groupements sportifs doivent tenir à la disposition de leurs adhérents des formules de garantie susceptible de réparer les atteintes à l'intégrité physique du pratiquant.

Vous aurez la possibilité de souscrire ou de renouveler les Licences FFE 2025

Licence pratiquant né en 2006 et avant	36 €
Licence pratiquant né en 2007 et après	25 €
R.C.P.E propriétaires:	36 euros le premier cheval
	25 euros les suivants

Chèque à l'ordre de « TOUS A CHEVAL » et à remettre à :

Emmeline Cartron Le Champbrulé Lamblore 28340. Tel : 06 84 39 16 46

Pour l'assurance Equiliberté non valable pour les compétitions

Adhésion Equiliberté avec assurance Adulte	35 €
Adhésion Equiliberté avec assurance Jeune	25 €
R.C. propriétaires:	38 euros le premier cheval
	28 euros les suivants

Inscription et adhésion en ligne sur le site Equiliberte.org

Petit rappel

Le non renouvellement d'adhésion d'un membre peut être prononcé pour non participation aux activités de l'association pendant deux années consécutives. En accord avec l'ARTICLE 6.



Les Cavaliers associés du Perche

Association adhérente à la fédération



Pouvoir à nous retourner avant le 20 janvier 2025

Je soussigné(e):.....

Demeurant:.....

Téléphone:.....

donne pouvoir à un autre membre actif M ou Mme.....

Pour me représenter dans les votes et décisions qui seront prises lors de l'assemblée générale qui se tiendra le 25 janvier 2025 à 19 h à la mairie de La Lande sur Eure.

Le/...../..... Faire précéder la signature de :
bon pour pouvoir

Les "CAVALIERS ASSOCIES DU PERCHE"

Appel à candidature à nous retourner avant le 20 janvier 2025

Mademoiselle, Madame, Monsieur :

Demeurant :

Téléphone :

Présente sa candidature au bureau des « Cavaliers associés du perche »

Fait à..... Le/...../.....

Signature

Les "CAVALIERS ASSOCIES DU PERCHE"

Proposition pour manifestation en 2025

Je soussigné(e) :Demeurant.....

Téléphone :

Se propose pour **accueillir ou organiser** une manifestation au mois de.....
à



Les Cavaliers associés du Perche

Association adhérente à la fédération



BULLETIN D'ADHESION 2025

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville.....

E mail :

Tél fixe : Tél portable.....

Je souhaite adhérer à l'association (Les Cavaliers Associés du Perche)

La cotisation annuelle est fixée à : 16 Euros par famille/an (en chèque)

A l'ordre de : **Les Cavaliers Associés du Perche (CAP).**

Nombre de chevaux hébergés : Disciplines pratiquées :

La loi de 1984 relative aux associations de loisirs oblige les associations à vérifier que chaque adhérent est assuré pour la pratique de l'équitation d'extérieure non sportive.

La participation aux activités des Cavaliers Associés du Perche exige que chaque membre soit assuré pour les risques encourus (dommages causés à soi-même, aux tiers, aux chevaux ou autres biens...) Le port du casque est vivement conseillé

Je certifie être assuré(e) pour la pratique de l'équitation extérieure par une assurance RC ou par une assurance spécifique cavalier

Assurance souscrite auprès de.....

Date :/...../.....

Signature :

J'autorise l'association à exploiter et publier les photographies sur lesquelles j'apparaîtrai.

Ce bulletin est à retourner, accompagné de votre règlement au secrétariat de l'association,
Véronique MORIN, 11 rue de la Donnette, 28240 VAUPILLON.